

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Le nouveau vice-président du conseil fédéral

Le Bâlois Hans-Peter Tschudi est né le 22 octobre 1913. Après des études de droit (en partie à Paris), il est chef de l'inspection cantonale bâloise des arts et métiers avant d'être nommé en 1952 professeur de droit du travail et des assurances sociales à l'université de sa ville natale. En 1944, il est député, en 1953, conseiller d'état. Il dirige, le Département cantonal de l'intérieur jusqu'en 1959, année de son élection au Conseil fédéral, après avoir siégé trois ans au Conseil des états. Son épouse, qui est docteur en médecine, enseigne à l'université de Berne. Comme chef du Département fédéral de l'intérieur, M. Tschudi est responsable d'un très vaste domaine comprenant les universités, les routes nationales et les assurances sociales.

Biographie de M. Silvio Giovanoli,

président du Tribunal fédéral

Originaire de Soglio dans les Grisons, M. Silvio Giovanoli, président du Tribunal fédéral, est né à Coire, le 5 août 1902. Il suivit le gymnase de cette ville avant de poursuivre ses études de droit dans les universités de Zurich et Genève. Licencié en droit en 1926, il passe son doctorat en 1932. Il pratiquera le barreau à Coire des années 1926 à 1936. En 1949, il est sous-directeur, de la banque cantonale des Grisons. Dès 1948, il est juge suppléant au Tribunal fédéral, il sera élu juge le 14 décembre 1950.

Fin de session aux Chambres fédérales

La session d'hiver des chambres fédérales a pris fin avant Noël.

Au Conseil national, M. Tschudi, chef du Département de l'Intérieur, a accepté trois postulats, ainsi qu'une motion de M. Martin (rad-vd), demandant la révision de l'assurance - maladie, révision que tout le monde souhaite. Une commission d'experts va examiner les diverses solutions proposées en partie contradictoires. La motion de M. Martin a été transformée en postulat. Le député vaudois a toutefois estimé que l'assurance-maladie obligatoire sera bientôt inévitable.

Le Conseil a ensuite adopté en votation finale :

- La loi sur la juridiction administrative,
- La loi sur la procédure administrative,
- La loi sur le « domaine personnel secret » (« mini-espions »), et
- La révision de la loi sur la correspondance téléphonique (tables d'écoute).

Avant de lever la séance, le président Aebischer félicita et remercia un huissier, M. F. Sterchi, ainsi que la secrétaire du secrétariat fédéral, Mlle Rose-Marie Nebel, qui prenaient leur retraite. Il remercia aussi M. Hans Bruehwiler, secrétaire général de l'Assemblée fédérale, qui a décidé de quitter Berne pour devenir chancelier de la ville de Zurich, pour sa longue et précieuse activité au service du Parlement fédéral. Il lui remit

en signe de gratitude une pendule neuchâteloise.

Le Conseil des Etats, de son côté, a procédé aux mêmes votations finales, et le président Clavadetscher a également adressé des vœux à M. Bruehwiler et à ses collaborateurs. La prochaine session débutera le 3 mars 1969.

Retour des 4 Suisses détenus en Algérie

Les 4 Suisses libérés à Alger sont arrivés à l'aéroport intercontinental de Genève où ils ont été accueillis par leurs familles fort émues. Nos compatriotes n'ont pas caché leur joie de se retrouver en Suisse.

MM. André Julliard, de Genève, Wilfrid Schlatter, de Lausanne, et Jean-Maurice Ruff, de Lausanne, avaient été arrêtés le 13 juillet 1967 à l'aéroport de Hassi-Messaoud et accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de détention illégale d'armes et de trafic d'arme. Le Département politique fédéral et leurs avocats algériens avaient entrepris de multiples démarches pour obtenir qu'ils passent en jugement. Plusieurs appels avaient été également lancés de Suisse et leur cas aurait été évoqué lors de récentes négociations commerciales entre la Suisse et l'Algérie. La Cour suprême d'Alger avait rejeté l'engagement de procédure militaire le 3 décembre 1967. La Cour d'appel avait alors repris les dossiers pour décider si les trois Suisses devaient être traduits en justice ou s'ils devaient bénéficier d'un non-lieu. A l'occasion de la fête musulmane de l'Aïf et Fitr, nos

trois compatriotes furent informés qu'ils bénéficiaient d'une mesure de libération. Puis, ils étaient conduits à l'aéroport d'Alger et, après la liquidation de divers problèmes administratifs, ils s'embarquaient dans l'avion pour Paris où ils devaient passer la nuit.

Le 4^e Suisse, M. Dante Baumgartner, de Rolle, a bénéficié lui d'une mesure de grâce, également à l'occasion de l'Aid el Fitr. Il avait été condamné en juillet 1967 par le tribunal d'Oran à 10 ans de réclusion pour atteinte à la sécurité de l'Etat algérien.

Le tirage spécial de timbres-poste 1-1969

(C.P.S.) Les PTT annoncent une nouvelle émission de timbres-poste qui sera mise en vente dès le 13 février et ceci jusqu'à épuisement des stocks. La série comprend les cinq timbres suivants :

10 c. Le cinquantenaire de la Fédération des éclaireuses suisses. Le timbre, dû au graphiste Erhard Meier, évoque les qualités physiques et morales que le scoutisme inculque aux jeunes filles.

20 c. L'ouverture du premier planétarium de Suisse. Le Musée suisse des transports, à Lucerne, ouvrira le 1^{er} juillet au public un planétarium. L'artiste-peintre Hans Erni illustre le timbre de la constellation de Bégase.

30 c. Le cinquantenaire du Comptoir de Lausanne. On trouve sur ce timbre, dû au graphiste Pierre Monnerat, l'emblème du Comptoir suisse.

50 c. 5^e Gymnaestrada Bâle 1969. Placée sous le patronage de la Fédération internationale de gymnastique, cette manifestation aura lieu du 1^{er} au 5 juillet 1969. Le graphiste Herbert Leupin rappelle symboliquement le caractère international de cette manifestation.

2 F. Le cinquantenaire du trafic postal aérien en Suisse. Le timbre, dû aux graphistes Eugen

et Max Lenz, souligne l'importance du trafic postal aérien. Le timbre d'oblitération du jour de l'émission sera employé le jour de l'émission par le service philatélique des PTT, à Berne.

M. Pietro Mona, vice-président du Tribunal fédéral des assurances

L'assemblée fédérale a élu, M. Pietro Mona vice-président du Tribunal fédéral des assurances pour 1969, par 175 voix avec une majorité absolue de 88.

Rappelons que M. Pietro Mona est le frère de notre regretté Fausto Mona.

La fête mondiale de la gymnastique bientôt en Suisse

(C.P.S.) Pendant longtemps la Fédération internationale de gymnastique (FIG) n'a prévu à son programme technique que des compétitions individuelles. Les championnats du monde d'abord, puis les concours olympiques et plus récemment les championnats d'Europe. Les uns et les autres comportant des concours masculins et féminins. Toutefois, et pour tenir compte de l'éthique gymnique, basée avant tout sur le travail collectif et aussi sur les productions de masse, la FIG a inclus à son programme d'activité — dès 1953 — des manifestations ne comportant aucun classement, mais permettant de se faire une idée exacte des diverses méthodes enseignées ici et là. Ces manifestations appelées « Gymnaestrada » ont eu lieu en 1953 à Rotterdam, en 1957 à Zagreb, en 1961 à Stuttgart et enfin en 1965 à Vienne. Quant à l'organisation de la 5^e « Gymnaestrada » elle a été confiée à la Suisse, et elle se déroulera du 2 au 6 juillet 1969 à Bâle. Tous les records concernant les inscriptions semblent devoir être dépassés, et le comité d'organisation met actuellement les bouchées doubles afin de donner satisfaction à chacun.

A ce jour 30 pays ont annoncé quelque 11 000 participants

Ce qui ne sera pas une tâche facile, puisque — à ce jour — une trentaine de pays seront présents à Bâle, le nombre total des gymnastes dépassant de loin les dix milles. Comme il fallait s'y attendre — et comme ce fut déjà le cas à Stuttgart et à Vienne — les femmes seront deux fois plus nombreuses que les hommes. Si maintenant on examine de plus près le tableau provisoire des inscriptions, on constate que les pays scandinaves font un effort particulier pour être présents en masse à la « Gymnaestrada » 1969. Les Norvégiens seront, en effet, en juillet à Bâle avec 1 460 gymnastes, la Suède avec 720, la Finlande et le Danemark avec 600 chacun. Mais, comme il se doit, la SFG aura le plus grand contingent, soit 3 000 participants, suivie d'ailleurs par l'Allemagne de l'Ouest (1 500), la Belgique (400), la Grande-Bretagne (300), le Portugal (250), l'Afrique du Sud (170), la Tchécoslovaquie (160) etc. Par contre, ni la France, ni l'Italie n'ont donné signe de vie aux organisateurs, ce qui s'explique d'ailleurs pour plusieurs raisons. Le programme détaillé est loin d'être établi, mais — d'ores et déjà — il est bien permis de dire que la 5^e « Gymnaestrada » sera véritablement la Fête mondiale de la gymnastique, et c'est un privilège et une aubaine pour notre pays que les pays-mem-

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tour automatisques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Prévoyance pour la vieillesse

(C.P.S.) L'amélioration des rentes AVS à partir de janvier 1969 peut faire penser que tout a été dit maintenant en matière de prévoyance pour la vieillesse. Cette idée paraît s'imposer d'autant plus facilement que la prévoyance sur le plan professionnel s'est elle aussi considérablement développée depuis la deuxième guerre mondiale. L'épargne privée enfin, troisième pilier de la prévoyance pour la vieillesse, voit son taux d'accroissement s'élever grâce à l'augmentation constante du revenu national, constate la « Correspondance bancaire ».

On vit plus longtemps

Si réjouissante que soit cette situation, il ne faut pas ignorer qu'une prévoyance suffisante pour la vieillesse doit aujourd'hui répondre à des exigences supérieures à celles d'autrefois. Il faut tout d'abord relever l'augmentation constante et exceptionnelle du nombre des bénéficiaires de rentes de vieillesse ; c'est le résultat de l'évolution favorable des espérances de vie due aux progrès réalisés dans le domaine de l'hygiène, de la santé, de la nutrition et avant tout de la recherche médicale et chirurgicale. En même temps s'accroissent les besoins de ceux qui n'exercent plus d'activité lucrative. En 1966, la Suisse comptait sur une population totale de 5,4 millions d'âmes, 650 000 personnes de plus de 65 ans, soit 12,2 pour cent. D'après les calculs du bureau fédéral des assurances, notre pays comptera en 2050 quelque 1,5 millions de bénéficiaires de rentes, soit 17,6 % de la population. Plus le temps passe, plus ce développement doit être considéré avec attention. C'est un fait d'expérience que l'épargne demande un effort de longue haleine qui ne se satisfait pas de bonnes résolutions et de quelques écus mis de côté occasionnellement. Le simple citoyen est bien inspiré

de ne pas faire dépendre ses vieux jours des seules prestations de l'AVS et de sa caisse de retraite professionnelle, mais de s'efforcer de les assurer aussi par ses propres moyens.

On peut vivre mieux

Mais les exigences de l'individu ont aussi connu une transformation profonde au cours des temps. La notion du retraité était associée autrefois, la terminologie le montre, à celle de retraite, c'est-à-dire à l'image des vieux sur le banc devant la maison, qui regardent s'écouler la vie des autres. Ce tableau n'a plus de réalité ; seuls un petit nombre de retraités ont encore un logement leur appartenant ou se sentent retirés de la vie active. Les conditions de vie, en particulier dans les villes, ont créé une autre sorte de pensionné. L'allongement des espérances de vie a accru sa mobilité intellectuelle, sa capacité de rendement et de participation. Le retraité prend encore part à la vie de tous les jours et à la vie sociale, il voyage et enrichit ses connaissances. Son mode de vie ne se distingue plus aussi nettement de celui de ses contemporains qui exercent une profession ; il n'a pas encore abdiqué devant l'existence avec tout ce qu'elle réserve de sensations et d'agréments. Il n'est en général pas disposé non plus à renoncer à sa voiture ou à d'autres bienfaits d'une technique par ailleurs décriée.

Mais voilà : ce mode de vie que les retraités n'abandonnent pas de gaîté de cœur exige des réserves financières qu'une caisse de retraite professionnelle ou une assurance due à la grâce de l'Etat ne sont pas à même de garantir. Qui veut une vieillesse à l'abri des soucis financiers n'est pas dispensé de constituer à temps et avec persévérance un capital d'épargne. On demeure maître de ses économies. Elles donnent une indépendance appréciée à toute époque de la vie, mais particulièrement dans la vieillesse ;

elles nous valent nombre de facilités et nous aident à surmonter les problèmes de l'âge.

La « Déclaration de Berne » rendue publique : la coopération technique nous concerne tous

La « Déclaration de Berne » a été rendue publique au cours d'une conférence de presse en présence du conseiller fédéral Spuehler, Chef du Département politique. Rédigée par plusieurs théologiens protestants et catholiques, cette déclaration a jusqu'à présent été signée par plus de mille Suisses et Suisseuses, qui s'engagent à verser pendant trois ans 3 % de leur revenu à une ou plusieurs œuvres (laïques ou confessionnelles) d'aide au tiers monde.

Dirigée par le prof. Max Geiger, de Bâle et, en français, par le prof. André Bieler, de Begnins, la discussion a permis de dégager les points suivants : le but principal de la déclaration est de rendre encore plus active la participation de la Suisse au développement des peuples. Un appel est ainsi lancé à l'opinion publique pour qu'elle prenne conscience de l'importance du problème, pour qu'elle s'associe au mouvement qui se dessine dans le monde entier et qu'entendent appuyer les églises chrétiennes.

Le gigantesque problème du développement comporte des décisions de nature politique et économique, mais chaque individu peut y contribuer. Pour lutter contre une certaine lassitude qui se manifeste au sujet de l'aide au tiers monde, il faut une information encore plus complète, dans la presse, à l'école et dans la famille. La déclaration de Berne met en garde, d'autre part, contre certaines conceptions qui entraînent cette aide en maintenant des rapports politiques et commerciaux défavorables au développement. Au lieu d'endetter

les pays du tiers monde, il faut en faire des partenaires. Chez nous, cela suppose une évolution de l'opinion publique et même des adaptations de notre structure économique.

C'est pourquoi la décision de sacrifier trois pour cent du revenu a surtout la signification d'un engagement. La déclaration forme en outre le vœu que la Suisse accroisse sa contribution officielle à l'aide au développement, pour parvenir au minimum d'un pour cent du produit national brut, ce qui devrait être possible si l'on admet qu'on consacre trois pour cent du P.N.B. aux dépenses militaires. Sans prendre position, le conseiller fédéral Spuehler a émis l'espoir que cette initiative privée connaisse le succès qu'elle mérite.

Société Helvétique

(C.P.S.) L'assemblée des délégués de la Nouvelle Société Helvétique, siégeant au Château de Lenzbourg, a élu un nouveau président central en la personne de M. Jean-Claude Nicole, administrateur délégué du journal « La Suisse », à Genève. M. Nicole remplace selon le système de rotation en vigueur, M. Oskar Reck, rédacteur en chef de la « Thurgauer Zeitung » qui pendant sa période présidentielle de trois ans a fait preuve de beaucoup d'initiative et est parvenu à donner un nouvel élan à différents domaines d'activité de la NSH, telles la réforme de l'Etat, l'information publique et le renforcement de la politique en faveur des Suisses à l'étranger, pour ne citer que ces quelques exemples.

P.T.T. : Succès du système des cartes de versement

Première au monde à cet égard, l'entreprise suisse des P.T.T. a mis à l'essai en 1953 puis introduit définitivement en 1960 le système des cartes de versement, conjugaison heureuse des

efforts que font en vue de rationaliser leur exploitation les services publics d'une part, les entreprises privées d'autre part. Les cartes de versement sont des comptes sous forme de cartes perforées, que des entreprises (comme les éditions de journaux et les sociétés d'assurance) ou des administrations publiques (comme les services d'électricité et les offices de circulation routière) envoient à leurs clients ou à leurs abonnés. Le système des cartes de versement permet aux gros clients du service des chèques postaux de procéder à la facturation, au contrôle des versements, aux rappels de factures, au contrôle des débiteurs et aux nombreux dépouillements en relation avec ces opérations en collaboration directe avec l'entreprise des P.T.T. et par le biais du traitement électronique des informations, en se servant de leur propre ordinateur ou en recourant aux services d'une maison spécialisée.

Les quelque 4 000 offices de poste du pays retirent en moyenne 200 000 coupons de cartes de versement par jour ; ils les transmettent au centre électronique des P.T.T., à Berne, où sont établies des listes des versements dont les totaux sont virés sur les comptes de chèques postaux des différents créanciers, c'est-à-dire des entreprises ou administrations ayant adhéré au système. La liste des versements est accompagnée d'avis d'entrée : sous forme de cartes perforées ou enregistrés sur bande magnétique, ils mettent l'adhérent en mesure de contrôler les versements au moyen de machines. Pour l'entreprise des P.T.T., le système des cartes de versement à l'avantage essentiel de réduire le flux sans cesse croissant de bulletins de versement et d'avis de virement, et de plus celui de substituer une seule écriture à des milliers d'inscriptions sur les comptes de chèques postaux des adhérents. Dès lors que les opérations de

comptabilisation se font surtout autre avantage — à même d'établir un bilan provisoire quotidien.

Collaboration horlogère accrue entre la Suisse et l'Espagne

En novembre, une délégation de la Fédération horlogère suisse, conduite par M. Gérard F. Bauer, président de cette organisation, a rencontré à Madrid, des représentants du commerce horloger espagnol dirigés par M. Fernando Cler. Les entretiens, dont la préparation fut activement suivie par M. Robert Maurice, ambassadeur de Suisse à Madrid, ont porté sur les développements récents du marché espagnol, un programme d'informations réciproques ainsi que sur des problèmes de formation professionnelle technique. Dans ce dernier domaine, plusieurs réalisations ont déjà été accomplies en commun par l'Espagne et la Suisse, mais elles doivent encore être complétées, notamment en matière de formation professionnelle commerciale pour laquelle les deux délégations viennent précisément d'arrêter un programme conjoint. Par ailleurs, une campagne de relations publiques et un horaire de manifestations propres à mieux faire connaître le produit horloger ont été mis au point. Un comité mixte a été constitué pour la réalisation de cet objectif. Il se saisira de tous les problèmes concernant les relations horlogères en Espagne.

René DOUILLARD
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 PARIS-11^e

Livre dans le monde
entier par INTERFLORA

Une minorité romande agissante dans le complexe helvétique ?

(C.P.S.) La Suisse romande a parfois le sentiment de se trouver en face d'une majorité alémanique particulièrement agissante, sinon envahissante. Que fait-elle pour se manifester avec les instruments dont elle dispose ? M. Roberto Bernhard, correspondant depuis de nombreuses années de journaux alémaniques à Lausanne, a répondu à cette question au cours du dernier déjeuner - conférence du Club d'Efficience de la Suisse romande.

Mettons pour commencer quelques faits à leur place. Les Alémaniques, ceux de quelques régions plus particulièrement, font preuve d'un dynamisme économique évident ; mais, dans la règle, cela n'équivaut pas à un besoin d'hégémonie. Ils sont un peu paternalistes ; mais ils ont le souci des minorités du pays. Au fond, ils sont beaucoup plus sensibles à ce qui se passe en Suisse romande que nous ne nous intéressons à eux. C'est là peut-être la raison de bien des malentendus. On peut donc ramener le problème essentiellement à une question d'information.

Nous sommes rapidement informés sur ce qui se passe aux antipodes et le commentons abondamment. Mais, nous ne sommes pas assez conscients en Suisse romande que le vaste monde commence à la frontière de nos cantons et, partant, sur l'autre rive de la Sarine. Le souci d'informer les Alémaniques sur notre vie culturelle et économique se manifeste, certes d'une manière accrue ; et c'est réjouissant. Témoin les « Quinzaines vaudoises », le Pavillon thurgovien au Comptoir suisse, les pages spéciales d'un cahier de l'Alliance culturelle romande. De leur côté, la T.V. et la radio font un effort louable pour nous permettre de mieux connaître la Suisse alémanique, son climat politique, ses problèmes,

voire ses réactions concernant les choses qui nous concernent et nous intéressent. Mais, cela ne suffit pas. On trouve dans nos journaux de nombreuses informations d'actualité sur la Suisse alémanique. Mais en général on y cherche en vain des articles de fond reflétant l'évolution de la vie politique et de l'opinion publique des cantons de langue allemande. C'est pourquoi des événements aigus, aboutissement d'une évolution parfois très lente, nous étonnent lorsqu'ils se produisent. Nous remarquons « subitement » l'expansion ou le déclin d'un parti important. Nous ne comprenons pas des revirements qui, pourtant, on mis du temps à se préparer. Nous sommes scandalisés à propos de prises de position opposées à celles de la Suisse romande, sans en connaître assez les arguments. C'est pourquoi, M. Bernhard serait heureux qu'à l'instar de nombreux journaux alémaniques, grands, moyens et petits, la presse romande envoie outre-Sarine des correspondants dont la tâche consisterait à observer et à commenter des faits et opinions qui, tôt ou tard rebondissent sur le terrain helvétique et ont des incidences en Suisse romande.

On peut compléter cette suggestion par une proposition pratique : pourquoi des journaux romands non-concurrents ne se mettraient-ils pas en « pool » pour s'assurer la collaboration de tels correspondants ? Cela réglerait la question financière ; sans parler de l'audience accrue dont bénéficieraient ces journaux. Mais, probablement que le problème réside dans le fait que les Romands négligent leur pouvoir en puissance sur le terrain helvétique.

Le Brésil, excellent client de la Suisse, mais il n'y a pas reciprocité

(ATS) Durant les neuf premiers mois de 1968, les échanges en-

tre la Suisse et le Brésil, ont atteint le total de 183,5 millions contre 171,2 millions de francs pendant la période correspondante de 1967. Les exportations de produits suisses se sont élevées à 121,6 millions de francs (115,1 millions), en revanche les importations de produits brésiliens ne se sont élevées qu'à 61,9 millions (56,1 millions), soit un solde créditeur de 59,7 millions (59 millions) en faveur de la Suisse.

La Chambre de commerce suisse brésilienne précise à ce propos que les principaux produits exportés ont été ceux de l'horlogerie (environ 30,7 millions), les machines et appareils électriques (plus de 38 millions), et ceux de l'industrie chimique (18,8 millions).

Quant à la Suisse, elle a acheté pour environ 30 millions de francs de café, près de dix millions de francs de viande congelée, plus de 8 millions de francs de coton, et pour environ 4,5 millions de tabac brut.

Emigration de savants suisses aux Etats-Unis

(ATS) En 1964, les Etats-Unis employaient 117 savants suisses et en 1965, 147. C'est en effet ce qui ressort d'une statistique publiée par la « National Science Foundation » que cite le bulletin d'information du Conseil suisse de la science, dans son numéro de novembre.

Le tableau fait apparaître que la Suisse, venant après la Grande-Bretagne (1 175 en 1964 et 1 194 en 1965) et l'Allemagne (491 et 449), a, de tous les pays européens, fourni le plus fort contingent de savants aux Etats-Unis. Sur un total de 5 762 savants émigrés en 1964 et 5 345 en 1965, l'Europe en a fourni respectivement 2 982 et 2 978.

Durant ces deux années considérées par la statistique, les in-

génieurs venaient en tête avec 1941 en 1964 et 1893 l'année suivante. La Suisse en a fourni 69 la première année et 94 la seconde année. Les savants spécialisés en sciences naturelles viennent en seconde position (919 en 1964 et 933 en 1965) et ceux qui sont spécialisés en sciences sociales en dernier lieu avec 122 en 1964 et 152 l'année suivante. Dans ces deux disciplines, la Suisse était représentée par 44 et 4 savants la première année et 50 et 3 au cours de la seconde.

Le pays européen à en avoir le moins fourni aux Etats-Unis est l'Espagne. En effet, en 1964, on dénombrait 26 savants et en 1965 34. Aujourd'hui, la situation, s'est, à vrai dire, radicalement modifiée, le délai d'attente pour l'obtention du visa d'immigration ayant été considérablement prolongé en vertu de la nouvelle législation américaine entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.

L'Espagne se retire du CERN

L'Espagne a décidé de se retirer de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à compter du 31 décembre 1968, pour des raisons financières touchant en particulier à la balance des paiements, ainsi qu'une brève information l'annonçait cette nuit.

L'organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) publie à ce propos le communiqué suivant :

C'est avec un vif regret que le CERN a pris connaissance de la décision de l'Espagne de se retirer de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire à compter du 31 décembre 1968, pour des raisons financières touchant en particulier à la balance des paiements. Une notification provisoire de

retrait avait déjà été transmise le 30 août 1968.

Dans sa lettre au professeur B.P. Grégory, directeur général du CERN, le délégué permanent de l'Espagne, M. Henrique Perez Hernandez s'est exprimé ainsi : Mon gouvernement a un intérêt spécial à faire savoir aux états membres du CERN que son départ de l'organisation est dû exclusivement à des causes économiques et financières, qu'il ne formule pas la moindre réserve sur l'utilité et l'efficacité du CERN et qu'il est tout à fait convaincu qu'il s'agit d'une organisation de la plus haute valeur à laquelle il souhaite les plus grands succès dans la noble tâche qu'elle s'est fixée comme but.

Mon gouvernement est aussi conscient de la grande aide que le CERN a signifiée pour le développement de la science nucléaire espagnole pendant ces dernières années de collaboration et il tient à manifester sa profonde gratitude.

La contribution de l'Espagne au budget du CERN pour les trois dernières années a été de 3,43 %.

La société suisse des Liquoristes et la hausse du droit de monopole

(ATS) La société suisse des Liquoristes communique :

« Comme on le sait, le Conseil fédéral a majoré avec effet au premier janvier 1969, dans une mesure imprévue, les charges fiscales grevant les boissons distillées. Cette mesure concerne tous les produits importés (eau-de-vie, liqueurs, bitters), les apéritifs, liqueurs et bitters fabriqués en Suisse, ainsi que l'eau-de-vie de fruits à pépins, notamment celle à base de poires williams. La mesure ne touche pas, en revanche, les « spécialités » indigènes (kirsch,

prune et pruneau, marc, grappa, etc.). Mais la régie des alcools a fait savoir qu'une majoration de la taxe frappant ces spécialités était à l'étude.

« Il résultera de cette lourde charge fiscale une augmentation des prix des spiritueux, qui atteindront au moins le niveau qu'ils avaient avant l'effondrement total des prix provoqué en octobre par l'entreprise Denner. A cette époque, la dite entreprise avait jugé bon de provoquer cet effondrement en vendant à des prix de « discount », à peine supérieurs au prix de revient, certains alcools de marque. On sait que le commerce de détail n'a pu assister sans réagir à cette mesure incompréhensible, et qu'il a riposté par des dispositions analogues. Le cartel des spiritueux n'a pu se maintenir et a été dissous.

« Or, en rapport avec la décision entrée en vigueur en ce début de janvier de majorer les droits sur les spiritueux, le président du Conseil d'administration de Denner a vivement critiqué la décision du Conseil fédéral. Il a, même osé dire que cette augmentation devait être considérée comme « un acte de banditisme de l'Etat envers les consommateurs ». Et une telle déclaration émane de l'entreprise Denner, elle-même responsable de l'effondrement des prix. Un mois avant la vague de « discount » sur le marché des spiritueux de marque, la société suisse des Liquoristes avait mis en garde la maison Denner contre les conséquences de ses agissements, et elle lui avait signalé que la vente à prix réduit d'alcools de marque entraînerait une majoration de la charge fiscale. Il est dès lors pénible de constater que la maison Denner, une fois cette majoration décidée, feint de prendre la défense des consommateurs et parle de « banditisme de l'Etat ». C'est une mentalité incroyable. A chacun de faire les réflexions qui s'imposent à la suite de l'attitude de la maison Denner ».